

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°260/2025

Arrêté portant attribution de délégation de fonction à Madame Florence MARGUET – Conseillère Municipale

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Madame Florence MARGUET en qualité de Conseillère municipale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Florence MARGUET, Conseillère municipale,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Florence MARGUET, Conseillère municipale, est déléguée à la politique et équipements de la petite enfance :

- La politique petite enfance et suivi des projets petite enfance
- L'offre de service petite enfance
- Les relations avec la CAF
- Les relations avec la P.M.I.
- L'équipements de la petite enfance
- Le suivi du Conseil Municipal des Enfants

Article 2 : La délégation susvisée sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Madame Florence MARGUET rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX

Maire de Bessancourt

Notifié le : 13/10/25

Signature de l'intéressé :


Affiché le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.